

Prix de l'alimentation

Comme la Chambre le sait, le comité spécial a récemment eu l'occasion de rencontrer de nouveau la Commission et de discuter avec elles de ses activités présentes. La Commission a confirmé qu'elle avait, en fait, entrepris des études sur les effets des contrôles dans d'autres pays, et la première étude sur l'expérience—et je dois dire qu'elle n'a apparemment pas été heureuse—du Royaume-Uni vient d'être publiée.

La Commission a de plus confirmé qu'elle ne serait pas uniquement un organisme à caractère éducatif. Le gouvernement a aidé à assurer que la Commission serait capable de dépister les abus et les hausses de prix injustifiées en clarifiant son mandat et en augmentant son personnel d'enquêteurs afin de lui permettre de mener à bien cette tâche. Les députés sont maintenant au courant de l'enquête qui se déroule actuellement à l'échelle nationale au niveau du détail et qui vise les prix des aliments et les pratiques de fixation des prix.

Il est important de noter, évidemment, que la Commission est un organisme autonome, et c'est là une recommandation du comité; c'est un organisme possédant de grands pouvoirs d'enquête en vertu de la loi sur les enquêtes. Parce que la Commission est un organisme indépendant, indépendant du gouvernement et non assujéti aux directives quotidiennes du gouvernement et qu'elle a été créée, comme je l'ai dit, en tant qu'organisme indépendant à qui l'on a donné un budget initial de quelque \$500,000, elle était autorisée à recruter son personnel comme elle l'entendait. Je regrette toutefois que sa présidente ne m'ait pas fait part de ses préoccupations au sujet de son personnel avant la soirée du 13 août. Je dis ceci parce que j'ai toujours soutenu que la Commission avait et a droit à l'entière collaboration du gouvernement.

Le porte-parole de l'un des partis d'opposition a proposé de modifier le mandat de la Commission. Laissez-moi dire de façon préliminaire et générale que le fait d'accorder à la Commission le pouvoir d'imposer des baisses, soulève de très sérieuses questions auxquelles doivent réfléchir tous les députés. Les députés devraient se demander s'ils veulent accorder à un organisme entièrement indépendant le pouvoir de prendre des décisions qui pourraient avoir des effets considérables sur l'économie, ainsi que sur l'approvisionnement et les salaires. Ces décisions seraient sans appel et seraient faites par un organisme qui n'a aucun compte à rendre au peuple canadien par l'entremise du Parlement, bien que le peuple demanderait aux députés de rendre compte de ces décisions. Je puis également ajouter que si certains députés ne sont pas satisfaits des décisions actuelles de la Commission, ils devraient se demander s'ils seraient plus satisfaits des décisions qu'elle prendrait si elle avait le pouvoir d'ordonner des baisses ou non, comme bon lui semble.

Laissez-moi répéter ce que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré le 13 août:

... dans le cas où la Commission signalerait qu'il y a eu des cas graves de profits excessifs et que les parties en cause refusent de remédier à la situation de bon gré, le gouvernement demandera au Parlement l'autorisation de prendre des mesures correctives.

De plus, le 4 septembre, le premier ministre a fait cette déclaration, et j'ai ici le texte français:

[Français]

Si la Commission signale des abus importants et si les responsables n'y remédient pas d'eux-mêmes, le gouvernement aura recours aux pouvoirs dont il dispose pour prendre les mesures qui s'imposent. S'il lui faut d'autres pouvoirs, il n'hésitera pas à se tourner vers le Parlement.

[M. Gray.]

[Traduction]

Dans son premier rapport, la Commission a démontré, à mon avis, qu'elle était prête à remplir ce mandat sans faute, mandat qui revêt également la forme recommandée par le comité spécial, c'est-à-dire faire rapport au public de ses constatations et formuler des recommandations sur les mesures à prendre tant aux gouvernements qu'au secteur privé. Le gouvernement a déjà bien répondu à la première grande recommandation de la Commission, celle qui a trait aux subventions pour limiter l'augmentation possible du prix du pain.

Le comité spécial a également reconnu l'importance de la concurrence dans l'industrie de l'alimentation, et a fait plusieurs recommandations dans ce domaine. Le comité exprimait dans son rapport son inquiétude au sujet de certaines prétendues pratiques dans le commerce de détail des aliments et a demandé à la Direction des enquêtes sur les coalitions de procéder à certaines enquêtes. Je crois que la Chambre apprendra également avec intérêt que la Direction des enquêtes avait déjà entamé une enquête de recherche sur l'industrie de l'alimentation au début de juillet, avant, en fait, que le comité spécial sur les tendances des prix de l'alimentation rédige son deuxième rapport. Le but de cette enquête était d'étudier les niveaux de concentration, les dépenses pour la publicité et le rendement des entreprises dans l'industrie de l'alimentation, c'est-à-dire en général le genre de pratiques que, dans son deuxième rapport, le comité demandait à la Direction des enquêtes d'étudier. Quand l'enquête sera terminée, ses constatations seront étudiées par la Commission des pratiques restrictives du commerce.

● (1750)

J'aimerais également parler d'une autre recommandation du comité réclamant la publication immédiate d'une étude de la guerre des prix des denrées alimentaires en 1969-1971, étude que le comité croyait avoir été faite. Il semblerait que le comité songeait à la déclaration suivante qui figure à la page 29 du Rapport annuel du directeur des enquêtes et recherches pour l'année terminée le 31 mars 1971. Cela faisait suite à la présentation d'une étude statistique des niveaux de concentration dans la vente des produits alimentaires au détail, qui avait été faite par le directeur. Sa déclaration était la suivante:

Ce développement des structures est allé de pair avec la «guerre des prix» qui s'est produite en 1970 et 1971 même si ses effets complets ne peuvent pas encore être évalués.

J'ai discuté de cette déclaration avec le directeur intérimaire qui m'a dit que le comité avait mal interprété le sens de la déclaration faite par le directeur d'alors. Bien que le directeur surveille de façon constante les faits nouveaux qui se produisent dans le secteur de l'alimentation, comme il l'a déclaré dans son rapport annuel, il n'a pas mené d'étude pour évaluer et étudier la guerre des prix de 1969-1971. Il voulait simplement suggérer que les changements structurels qui s'étaient produits dans l'alimentation au détail avait rendu cette industrie plus concurrentielle, que la guerre des prix confirmait cette conclusion et que tous les effets de cette guerre restaient à évaluer. Ils n'ont d'ailleurs toujours pas été entièrement évalués.

Pour passer à un autre sujet, dans son premier et son deuxième rapport, le comité spécial a parlé de l'importance de l'intention du gouvernement de moderniser et de mettre à jour sa politique en matière de concurrence, notamment dans les secteurs qui s'occupent directement de protéger le consommateur. J'ai déjà confirmé que le gouvernement présenterait sa nouvelle politique en